

Villanueva de la Cañada, le 27 février 2024

Chères familles du Molière,

Hier, 26 février 2024, nous avons été convoqués par la direction du lycée et officiellement informés, tout comme vous, que l'école allait augmenter les frais de scolarité pour la prochaine année scolaire de 9% (frais de scolarité, cantine et transport).

L'APAELM étant un membre actif de la FAPEE et de la FAPALFE, nous savions déjà que la situation financière de la Mission Laïque Française (MLF) n'était pas au beau fixe¹ et face aux soupçons d'une augmentation disproportionnée des frais de scolarité pour la prochaine année scolaire (on parlait initialement de plus de 15%) nous avons décidé d'agir avant la réunion prévue avec notre direction pour porter notre plainte auprès des plus hautes instances. Tous les détails se trouvent dans la newsletter de l'APAELM n° 35 que vous pouvez trouver ici: apaelm.com/newsletter.

Lors de la réunion de lundi, nous nous sommes réjouis que la direction ait pris en compte la demande de l'APAELM présentée lors des précédents Conseils d'établissement d'augmenter le pourcentage de réduction pour les familles nombreuses à 20% pour le troisième enfant et à 50% pour le quatrième enfant et les suivants à partir de la prochaine année scolaire.

Et nous leur avons demandé:

- de savoir quels efforts la MLF va faire pour remédier au déficit, car le fardeau ne peut pas retomber entièrement sur les familles (réponse: c'est noté);
- de savoir quelles sont les projections d'augmentation pour les années à venir (réponse: tous les lycées MLF espagnols sont obligés d'avoir des déficits nuls d'ici un an et de retourner à l'équilibre);
- quelles garanties ont été données que cette augmentation résoudra le problème du déficit de l'école, sachant que de nombreuses familles seront obligées de quitter l'école (réponse: rien n'est sûr à 100% dans cette vie, mais nous essaierons);
- d'informer les familles des mesures que l'école a prises en interne pour s'assurer que la qualité de l'enseignement n'est pas affectée et comment se déroule le processus de recrutement du nouveau personnel enseignant français, pour remplacer les enseignants qui partent en raison du déconventionnement (réponse: c'est noté);
- d'indiquer si la spécialité NSI sera finalement maintenue (réponse: c'est noté).

Le déficit du Lycée Molière est documenté dans les procès-verbaux des Conseils d'Établissement²: après 2 années de déficit de plus de 600K €, un déficit d'un peu plus de 300K € est prévu cette année (toujours couvert par la MLF, propriétaire de l'école). La direction affirme que l'augmentation annoncée des frais de scolarité permettra d'équilibrer le budget l'année prochaine (2e point ci-dessus).

Il y a **Conseil d'Établissement** le **5 mars procahin** où le sujet principal sera la <u>révision du règlement financier et des frais de scolarité pour l'année scolaire 2024-2025</u>, avec la présence de M. Antoine Destrés, expert de haut niveau de la MLF et Manager de transition. Vous pouvez nous envoyer vos questions pour qu'elles soient ajoutées aux "<u>questions diverses</u>" de l'APAELM.

Cordialement,

Bureau APAELM

¹ La MLF avait été interpellée au Senat français à propos de son état financier.

² Les Procès-Verbaux sont publiés sur le site web du lycée: liceofrancesmoliere.es/fr/compte-rendu-conseil-detablissement-du